

d'arriver à l'interdiction complète des essais. Ce ne sont que deux exemples parmi plusieurs qu'on pourrait citer à l'appui de l'idée selon laquelle les missiles antimissiles n'aideraient nullement à la campagne de réglementation des armes et de désarmement.

En dernier lieu, il y a deux façons d'envisager les missiles antimissiles comme intéressant le Canada. Tout d'abord, il nous faudrait évaluer à quel point un nouveau système de défense spatiale modifierait notre sécurité. Partageant le continent avec les États-Unis, il nous serait impossible de ne pas nous rendre compte que le tableau de la défense continentale a subi d'importantes modifications. De quelle façon réagirions-nous à ce déploiement? D'une façon active ou passive et, dans le premier cas, jusqu'où irions-nous? Voilà une difficulté qu'il nous faudrait envisager carrément. Nous ne pourrions pas et nous ne voudrions pas ignorer un tel changement. Les questions militaires et économiques sont telles que pour les Canadiens le déploiement de missiles antimissiles serait une perspective peu attrayante, tant du point de vue national que du point de vue international.

Pour conclure, permettez-moi de vous rappeler le thème de mes propos. Tout en adoptant, de façon générale, la même manière d'envisager nombre de questions internationales et, en particulier, la question du désarmement et du contrôle des armes, il y a d'importantes différences dans notre façon de les aborder, ainsi que nous avons pu le voir au sujet de notre attitude devant la question de la prolifération nucléaire.

Tout près des États-Unis, nous aimons croire, nous Canadiens, que nous comprenons en partie le point de vue de la nation la plus puissante du monde. Nous aimons aussi croire, en tant que puissance moyenne non nucléaire, que nous représentons assez bien la grande communauté des nations qui, d'ordinaire, ne sont pas dans le secret des conseils des grandes puissances. En tant qu'ami et associé des États-Unis, nous n'hésitons pas à les inciter à admettre plus largement le point de vue des États non nucléaires et à faire des concessions importantes par rapport à leur position, même si cela entraîne le sacrifice de certaines prérogatives nationales.

Plus particulièrement, nous aimerions exhorter les États-Unis à réfléchir aux points suivants:

1. l'octroi de garanties de sécurité acceptables aux États non nucléaires qui ne sont pas sous l'aile protectrice des alliances nucléaires;
2. l'acceptation de garanties internationales à l'égard de leurs propres essais nucléaires pacifiques;
3. l'octroi de services d'explosifs nucléaires à des fins pacifiques, sous l'étroite surveillance d'une agence internationale;
4. la promesse de démarches précises en vue de la réglementation des armes nucléaires;
5. la poursuite d'efforts soutenus pour en arriver à une entente sur les moyens de limiter et de réglementer les systèmes d'armes nucléaires stratégiques, offensives et défensives.